

2 orig<sup>ns</sup> + 1 copie le 20-3-53

DÉPARTEMENT  
de la  
**Manche-Maritime**  
ARRONDISSEMENT  
**Cherbourg**  
CANTON  
**Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 Février 1953 19

OBJET :  
**honoraires**  
**avocat**  
3020  
NOMBRE  
de  
votants municipaux  
pris part au vote :  
DATE  
de l'archivage, à la porte  
de la mairie, du compte  
de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante trois, le 26 du mois  
de Février, le Conseil Municipal de Royan  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
M. Regazzani, Maire, en session 

	ordinaire
	extraordinaire

  
d'après convocations faites le 21 Février 1953 19.

Etaient présents : MM. Regazzani, Veyssière, Rochedoreux  
Chamboulan, Prugnaud, Bajard, Guillaud, Dufour, Lafage  
Couill, Bouchet, Baudet, Péraudeau, Gasseq, Fouget

Absents : MM. \_\_\_\_\_

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans  
le sein du Conseil.

M. Bajard, ayant obtenu la majorité des  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a \_\_\_\_\_

**Est approuvée la note d'honoraires de Me Ippolite,**  
**du montant de 15.000 frs pour défense de la ville dans**  
**l'affaire ville/Seguin.**

APPROUVE

La Rochelle, le 14 Mars 1955

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Husson.

Fait et délibéré à **ROYAN**

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de te (Art. 51 de la loi ril 1884).

ionner à la suite qu'ils a empêchés er (Art. 57 de la loi pale).